

Plusieurs autres comités, dont l'association avec le CNRC remontait à de nombreuses années, ont été transférés au ministère de l'Agriculture le 1er avril 1969. Les comités dont sont issus les comités actuels (recherche céréalière, phytogénétique, épiphyties, et nutrition animale) étaient parmi les premiers comités créés par le Conseil et connus autrefois sous le nom de Comités conjoints du Conseil national de recherches du Canada et du ministère de l'Agriculture.

Alors que certains comités sont dissous après avoir rempli leur mission et que d'autres sont rattachés à des organismes plus appropriés, la définition de nouveaux problèmes et de nouveaux besoins, résultant de l'évolution des sciences et de la technologie, et leur rôle dans la vie sociale et économique du Canada, conduit à des propositions d'établissement de nouveaux comités associés. L'un d'eux autorisé en 1968-69, sur l'application de la technologie dans l'enseignement, a tenu sa première réunion en 1969.

COMITÉ SUR LES CONDITIONS AMBIANTES

En 1969-70, on a également proposé de former un nouveau comité associé pour collationner et publier un groupe homogène de critères scientifiques concernant la qualité des conditions ambiantes. Ce Comité remplacera le Comité associé de la recherche sur la pollution des eaux, formé en 1965, dont les statuts et les travaux n'étaient plus appropriés en raison d'une pollution de plus en plus accentuée de notre environnement naturel.

Le nouveau Comité n'aura plus à définir les limites des émissions polluantes ou de faire appliquer la réglementation découlant de ces limites. Ces domaines continueront d'être dans les fonctions des ministères des gouvernements fédéraux et provinciaux et des municipalités disposant des pouvoirs législatifs appropriés. Le Comité fournira des bases scientifiques aux lois. Ces bases auront la forme de critères quantitatifs reposant sur les connaissances scientifiques les plus récentes permettant de définir et d'évaluer les caractéristiques de la biosphère en fonction des polluants et de son utilisation par l'homme. Non seulement, les polluants qui ont une action directe sur l'homme seront inclus mais aussi ceux qui ont un effet indirect en raison de leur influence sur la flore et la faune.

L'organisation et les méthodes sont basées sur celles utilisées pour la publication du Code national du bâtiment. On pense que la mission de ce Comité est très importante et durera. Comme pour le Code national du bâtiment, il faudra plusieurs années avant que le Comité associé produise un ensemble suffisamment détaillé et étendu de critères et ceux-ci devront être revus et mis à jour régulièrement au fur et à mesure que les connaissances se développeront.

Pour aider le Comité et son secrétariat et en raison d'un besoin croissant au Canada, un centre de documentation et d'information sur les aspects technologiques et scientifiques des qualités d'ambiance

sera constitué dans le cadre des travaux de diffusion de l'information scientifique et technologique du Conseil national de recherches du Canada.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

L'Office des relations internationales du Conseil sert l'État et le monde scientifique canadien dans trois principaux domaines: a) les échanges avec l'étranger; b) la participation du Canada aux unions et organismes scientifiques internationaux; c) les organismes scientifiques intergouvernementaux.

Le Conseil est chargé de l'application d'un certain nombre d'accords d'échanges scientifiques avec d'autres pays: l'URSS, la France, la Tchécoslovaquie et le Brésil. Ces échanges sont généralement divisés en deux catégories: a) séjours d'une durée maximum d'un mois, de scientifiques éminents qui donnent des conférences et organisent des séminaires; en retour, ceux-ci s'informent de la recherche effectuée dans les organismes scientifiques qu'ils visitent; b) des séjours d'une durée maximum d'une année permettant à des chercheurs de faire de la recherche dans un organisme scientifique du pays hôte. Un comité composé de scientifiques canadiens éminents procède chaque année à une sélection des candidats. L'Office des relations internationales prend les dispositions nécessaires pour recevoir et organiser les déplacements locaux des scientifiques étrangers reçus au Canada au titre de ces accords d'échanges.

On dit que la science n'a pas de frontières mais il existe des obstacles culturels et politiques. Cependant, ces échanges scientifiques ont grandement contribué à éliminer ces obstacles et à créer une meilleure compréhension entre les pays. La science canadienne a bénéficié de bien des manières de cet échange d'informations, de ces contacts personnels et de cette possibilité de faire de la recherche directe.

BOURSES DE CHERCHEURS ASSOCIÉS

Le Conseil national de recherches administre également un programme de bourses de chercheurs associés créé par l'Agence canadienne de développement international. Ce programme permet à des scientifiques de pays en voie de développement, ayant déjà étudié dans des centres de recherche canadiens, d'effectuer des séjours de trois mois chaque année pendant trois ans pour faire de la recherche au Canada dans un domaine qui peut avoir un intérêt tout particulier pour leur propre pays. Le postulant doit satisfaire à plusieurs conditions, l'une de celles-ci étant l'assurance que doit donner le pays invité que, pendant l'intervalle de ses séjours au Canada, il sera employé dans une institution où il pourra mettre à profit le résultat de recherches qu'il y a effectuées. Vingt-cinq personnes au maximum peuvent bénéficier en même temps de ces bourses. Créées en 1969, onze de ces bourses ACIDI-CNDR avaient été attribuées au mois de janvier 1970. Elles ont pour objet de rompre l'isolement de l'homme, de réduire les per-